

**VOUS ACCOMPAGNER
DANS LA GESTION DE VOS HUILES
MINÉRALES USAGÉES**



CYCLEVIA

L'éco-organisme de la filière
des huiles et des lubrifiants usagés.

AUJOURD'HUI
POUR VOUS PRÉSENTER
CYCLEVIA ET RÉPONDRE
À VOS QUESTIONS :



GUILLAUME FONTAINE
Adjoint au responsable
des opérations

ELVEN BARDOU
Chargé des relations
partenaires

AU SOMMAIRE DE NOTRE INTERVENTION

- QUELQUES CHIFFRES
- UNE NOUVELLE REP
- CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR CYCLEVIA
- QUELS SONT LES OBJECTIFS DE CYCLEVIA ?
- MIEUX COMPRENDRE NOTRE DÉCHET
- NOS 3 ENGAGEMENTS POUR LES COLLECTIVITÉS
- COMMENT VOUS ENREGISTRER ?
- COMMENT METTRE EN OEUVRE LA COLLECTE ?
- UNE ÉQUIPE DÉDIÉE À VOTRE ÉCOUTE

QUELQUES
CHIFFRES

450 000 TONNES D'HUILES NEUVES PRODUITES
TOUS LES ANS EN FRANCE

215 000 TONNES D'HUILES USAGÉES COLLECTÉES,
SOIT UN PEU MOINS DE 50%

16 500 TONNES COLLECTÉES EN DÉCHÈTERIES
AVEC 3500 POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

SOIT \approx 8% DU GISEMENT D'HUILES USAGÉES EN FRANCE

UNE
NOUVELLE
REP



ENTRÉE EN FONCTION DE LA REP DES HUILES MINÉRALES

Le 10 février 2020, la **loi AGEC** introduisait un nouveau régime de responsabilité élargie des producteurs (REP) applicable aux **huiles minérales**.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, cette directive rend les producteurs responsables des produits qu'ils introduisent sur le marché français et ce jusqu'à la fin de leur cycle de vie.



ENTRÉE EN FONCTION DE LA REP DES HUILES MINÉRALES

Le 10 février 2020, la **loi AGEC** introduisait un nouveau régime de responsabilité élargie des producteurs (REP) applicable aux **huiles minérales**.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, cette directive rend les producteurs responsables des produits qu'ils introduisent sur le marché français et ce jusqu'à la fin de leur cycle de vie.

... ET POUR ENDOSSER CETTE NOUVELLE RESPONSABILITÉ

un éco-organisme a été créé sous l'impulsion de producteurs de lubrifiants volontaires et en concertation avec les autres acteurs de la filière, et notamment les représentants des collectivités :



CYCLEVIA

L'éco-organisme de la filière
des huiles et des lubrifiants usagés.

CE QU'IL FAUT
SAVOIR SUR
CYCLEVIA

Une société
privée à **but
non lucratif**

Sa vocation ?
soutenir la
collecte des
huiles usagées
sur **l'ensemble
du territoire
national** et
favoriser leur
régénération

Mais pas que !
Cyclevia est un
**acteur de
l'économie
circulaire** et
ses actions
portent sur
l'ensemble du
**cycle de vie du
lubrifiant**, avec
une double
ambition pour
la filière :
améliorer ses
performances
et réduire son
impact sur
l'environnement

Une équipe de
12 personnes
basée à Rueil-
Malmaison

Une mission
**d'intérêt
général**

Cyclevia est
**financé
uniquement
par ses
adhérents : les
producteurs.**
1 tonne de
lubrifiant mise
en marché =
89€ de
contribution
reversée à
Cyclevia

**Une REP
financière**



Cyclevia
finance la
collecte et le
recyclage mais
n'intervient pas
de façon
opérationnelle



QUELS SONT
LES OBJECTIFS
DE CYCLEVIA ?

COLLECTE : 50% 2023

Pour les 6 ans de l'agrément.
Rapport au volume de lubrifiants mis en marché.

53% 2025

55% 2027



RÉGÉNÉRATION : 75% 2023

Pour les 6 ans de l'agrément.
Rapport au volume d'huiles usagées collectées.

83% 2025

90% 2027



MIEUX
COMPRENDRE
NOTRE DÉCHET

**NOTRE REP
CONCERNE
UNIQUEMENT
LES HUILES
MINÉRALES
USAGÉES,
AUSSI
APPELÉES
HUILES DE
VIDANGE**



**NOTRE REP
CONCERNE
UNIQUEMENT
LES HUILES
MINÉRALES
USAGÉES,
AUSSI
APPELÉES
HUILES DE
VIDANGE**



ET NON

leurs emballages,
les huiles de friture,
les liquides de frein,
les liquides de
refroidissement,
les filtres à huile...

LES HUILES MINÉRALES USAGÉES DES DÉCHETS DANGEREUX...



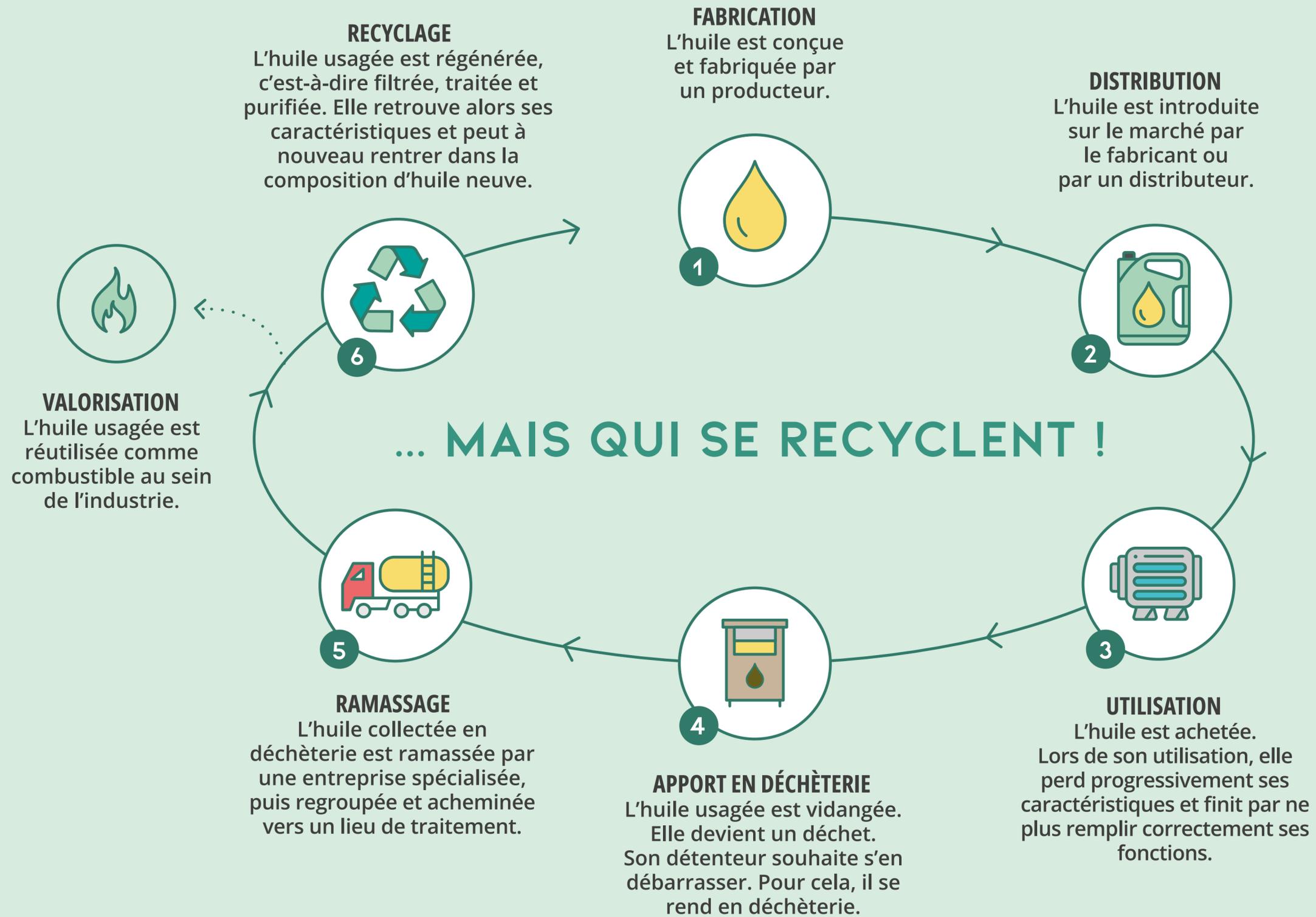
Pour nous :

Lorsqu'elles sont en contact avec la peau, elles peuvent être **cancérogènes**.

Pour la nature :

L'huile, en se répandant, crée une couche sur la surface de l'eau et empêche les échanges entre l'air et le milieu aquatique, ce qui peut provoquer la **mortalité de la faune** qui s'y trouve par manque d'oxygénation.

Les huiles de vidange peuvent aussi pénétrer dans les sous-sols et **contaminer les nappes phréatiques**. Les huiles de vidange sont également **dangereuses pour l'air** : des substances toxiques se dégagent en cas d'incinération.



Si la collecte des huiles usagées est plutôt efficace auprès des professionnels, le travail à effectuer auprès des particuliers et des « petits professionnels » doit encore être amélioré.
Mais ce n'est pas simple...

LES HUILES USAGÉES SONT SOUVENT :

- **Détenues en très faibles quantités** avec des stocks souvent de quelques litres
- **Mal stockées** donc potentiellement polluantes
- **Très dispersées sur le territoire** donc difficiles à capter

... **Beaucoup ignorent aussi la dangerosité de ces déchets** et les bonnes pratiques pour s'en protéger



**DANS NOTRE
QUÊTE DU
« DERNIER LITRE »
LE RÔLE DES
COLLECTIVITÉS
EST DONC
PRIMORDIAL**

**Vous disposez de 3500 points
d'apport volontaire répartis sur
l'ensemble du territoire**

**Vos déchèteries sont aujourd'hui
les seuls lieux de collecte pour les
particuliers**

**Des lieux encadrés par des agents
formés et équipés de matériels
sûrs**

**Vous êtes en prise directe avec les
habitants de votre communauté
et représentez donc un canal
privilegié d'information**

NOS 3
ENGAGEMENTS
POUR LES
COLLECTIVITÉS

1

COLLECTE
GRATUITE
PARTOUT EN
FRANCE





**COLLECTE
GRATUITE
PARTOUT EN
FRANCE**

- **Reprise sans frais garantie** par Cyclevia
- En **Métropole** comme en **Outre-mer**
- Vous faites intervenir l'**opérateur de votre choix** à condition qu'il soit **enregistré chez Cyclevia** >> [liste consultable sur notre site](#)
- **Le soutien est versé directement aux opérateurs** dans le cadre d'une convention passée avec eux

2

SOUTIEN À LA GESTION DE VOS POINTS D'APPORT VOLONTAIRE



2

SOUTIEN À LA GESTION DE VOS POINTS D'APPORT VOLONTAIRE EN €/PAV/AN

- **Pour l'emplacement** : 20€*
- **Pour le contenant** :
 - Si collecte > 6000L : 100€*
 - Si collecte ≤ 6000L : 50€*
- **Pour les frais de personnel et d'équipements en protection individuelle (EPI)** : 30€*
- **Soutiens rétroactifs** au 1^{er} janvier 2022

* Barème 2022 sur les volumes 2021 déclarés.

3

SOUTIEN ET PARTICIPATION À VOTRE COMMUNICATION



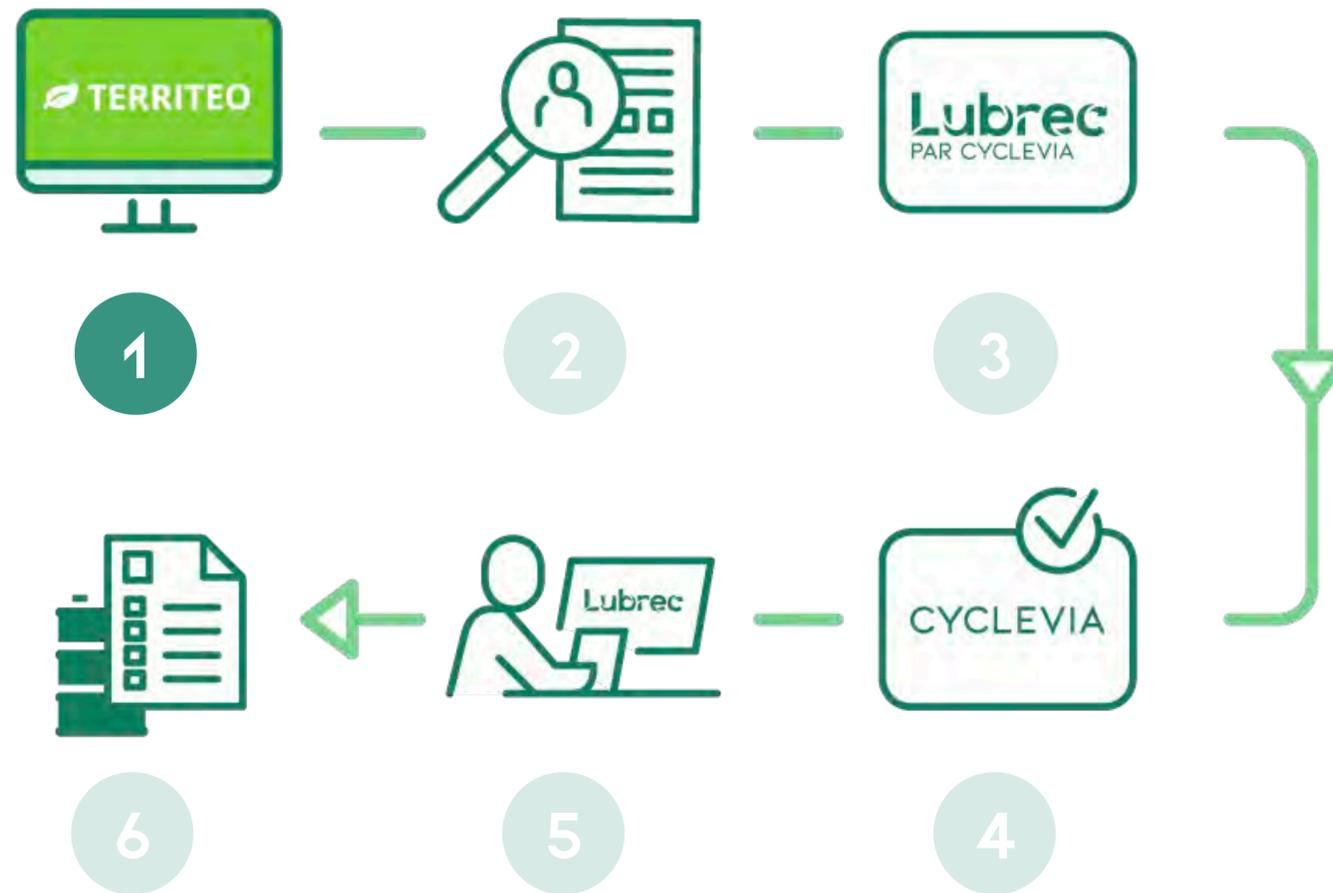
3

SOUTIEN ET PARTICIPATION À VOTRE COMMUNICATION

- Participation au financement* de votre **communication locale** : 0,004€ / habitant / an
- Mise à disposition d'**outils de communication clé en main** avec une visée double :
 - **Vous informer vous et vos agents**
 - Informer les **particuliers** et **petites entreprises** de votre territoire>> [Disponible sur la Docuthèque de notre site](#)
- Cyclevia finance également des actions de **communication nationale** à hauteur de 0,004€ / habitant / an

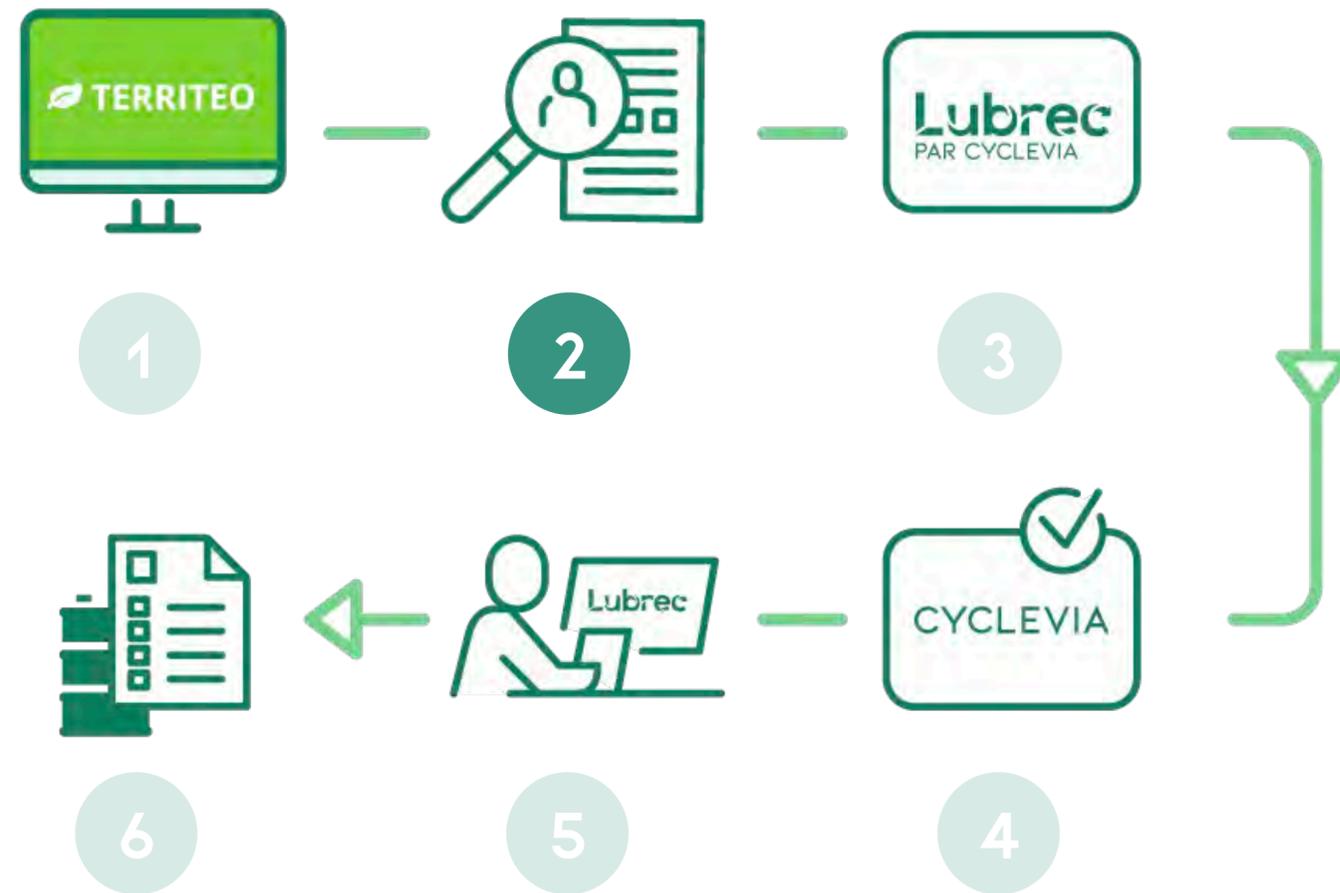
* Pour bénéficier de ce soutien, la collectivité doit tous les ans justifier des actions qu'elle a menées. Sans quoi, le soutien peut être diminué ou supprimé.

COMMENT VOUS
ENREGISTRER ?



1

Rendez-vous sur territeo.com et effectuez une demande de mise en relation avec Cyclevia.



2

À réception, nous vérifions votre **éligibilité**. Votre collectivité doit posséder une ou plusieurs déchèteries **aménagées pour la collecte des déchets dangereux** et celle des huiles usagées par **pompage**.

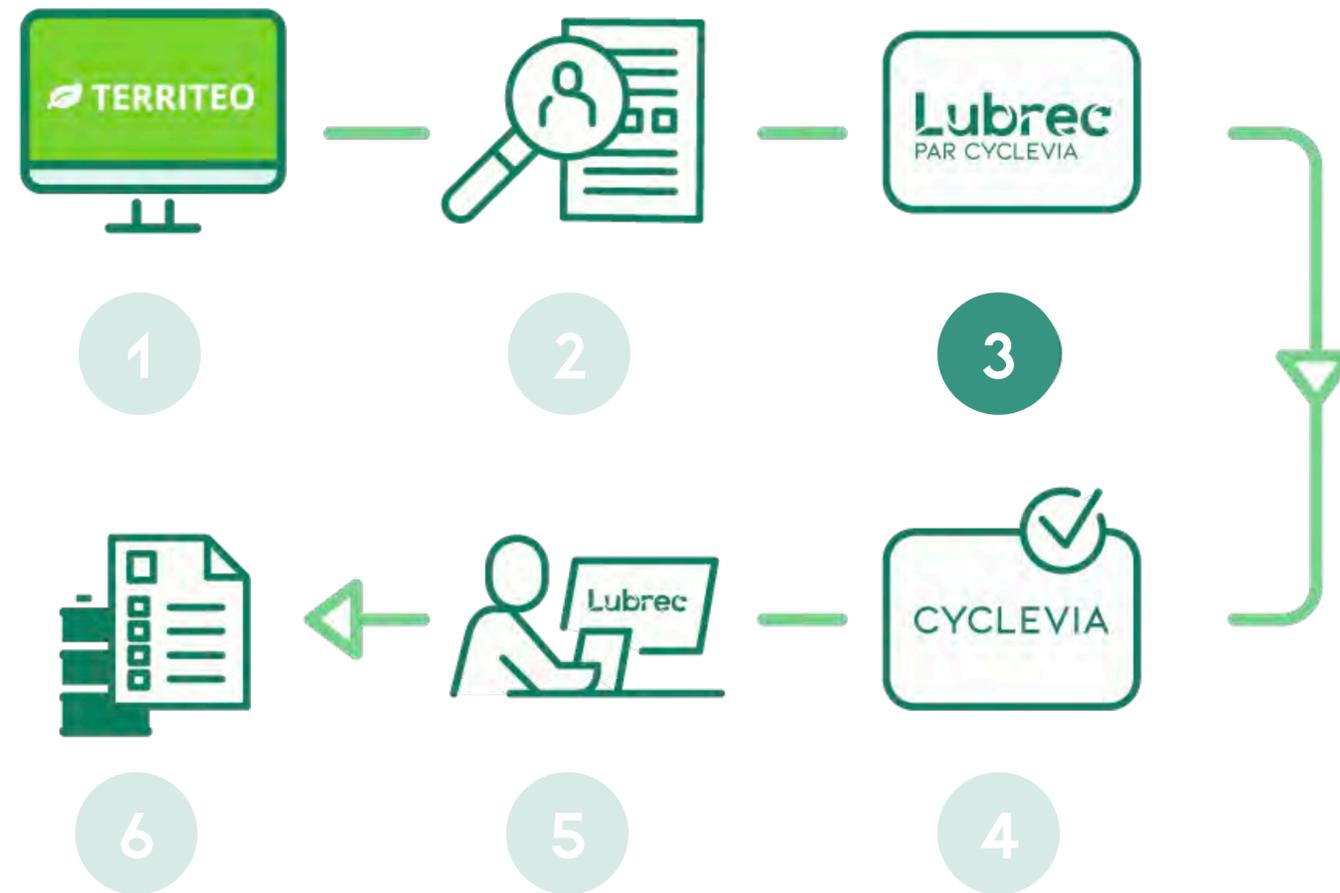


Documents demandés :

- Délibération
- ICPE 2710
- Photos ou factures d'achat des bornes à huile
- Statuts des collectivités
- Attestation de conformité des documents fournis
- Preuve de la qualité du signataire (élection du président ou autre)

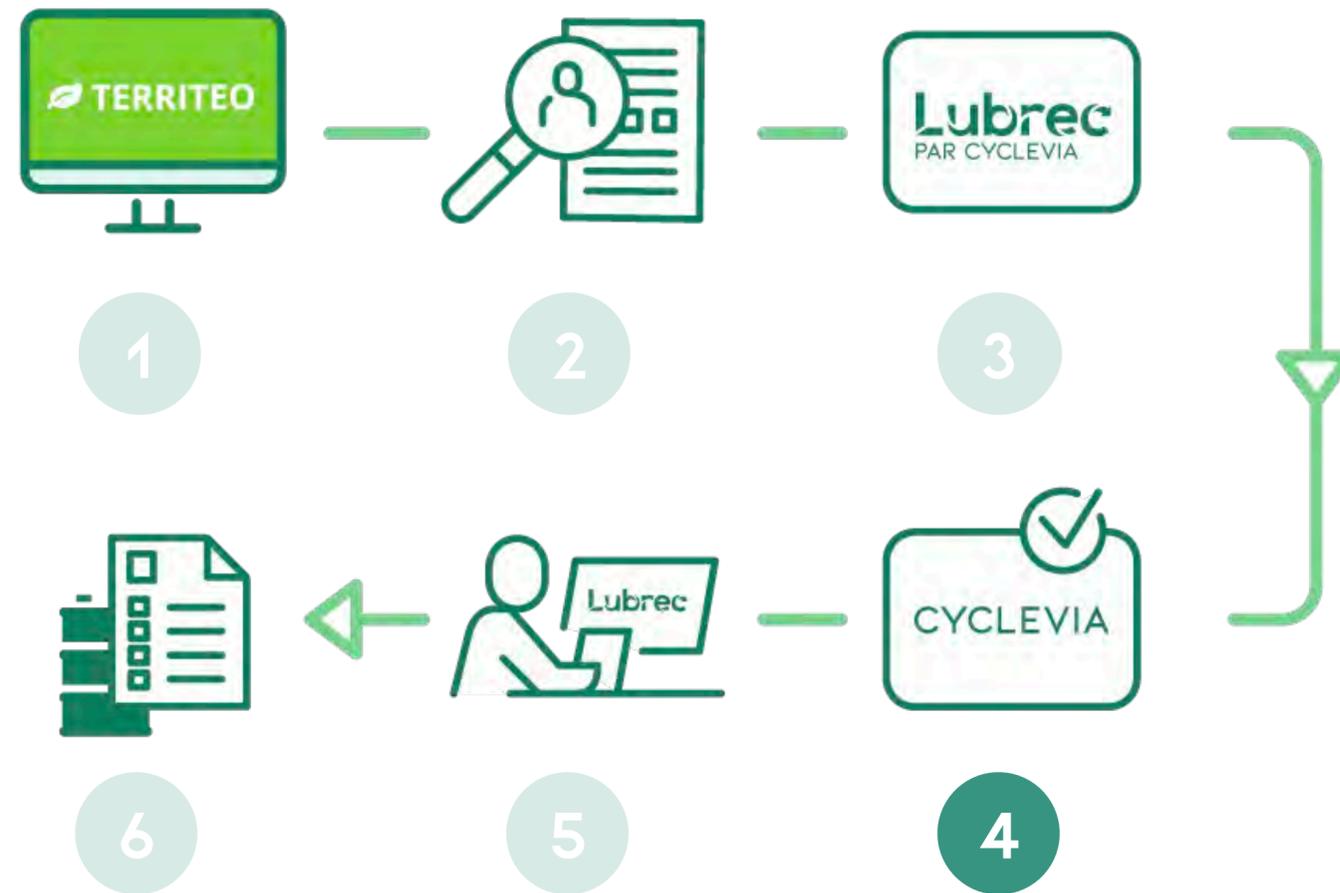
2

À réception, nous vérifions votre **éligibilité**. Votre collectivité doit posséder une ou plusieurs déchèteries **aménagées pour la collecte des déchets dangereux** et celle des huiles usagées par **pompage**.



3

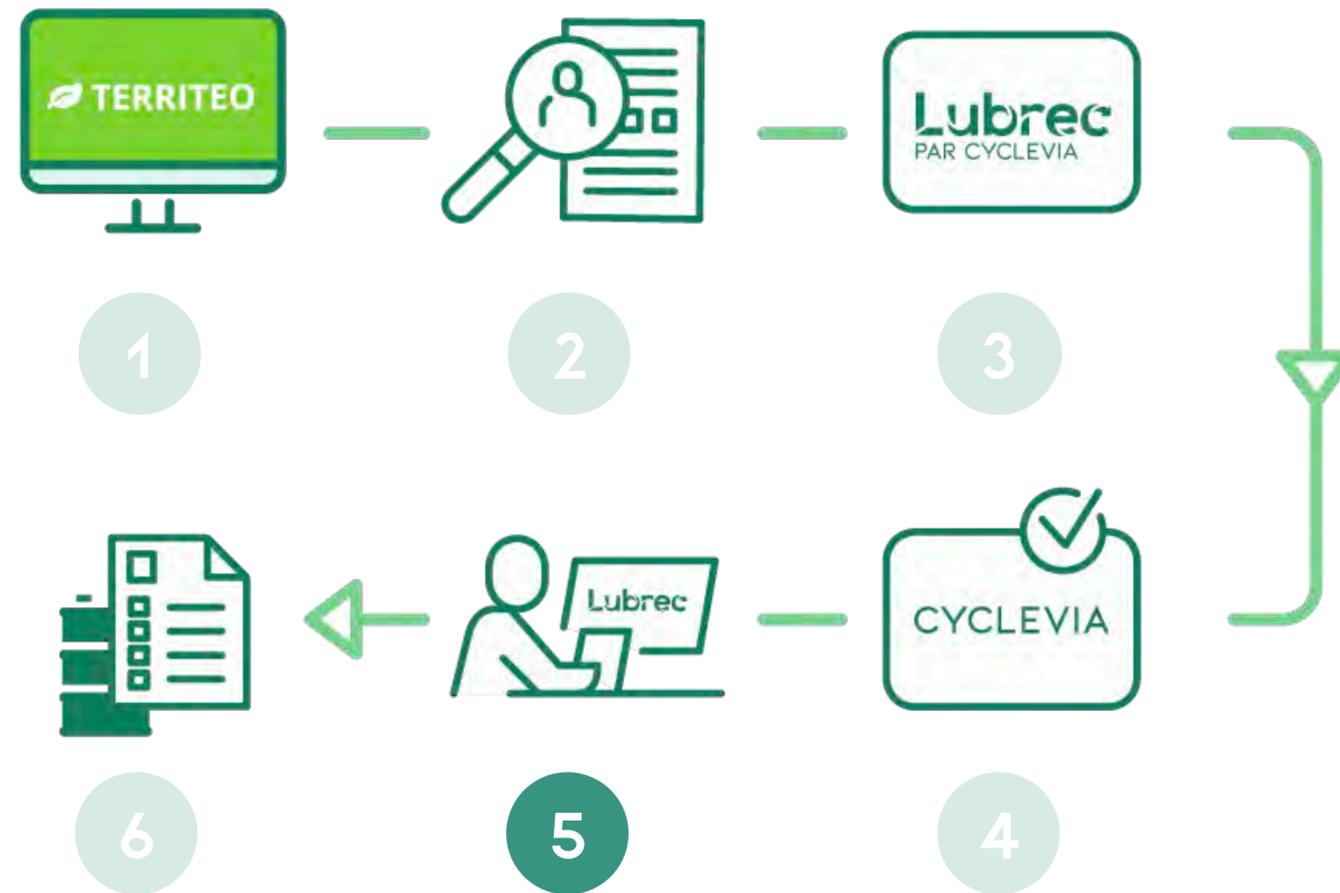
Votre demande est acceptée. Vous recevez votre lien LUBREC, le portail web de Cyclevia destiné à l'ensemble des acteurs de la filière. Nous vous demandons également la liste de vos PAV, le volume collecté en année n-1 et certaines informations administratives.



4

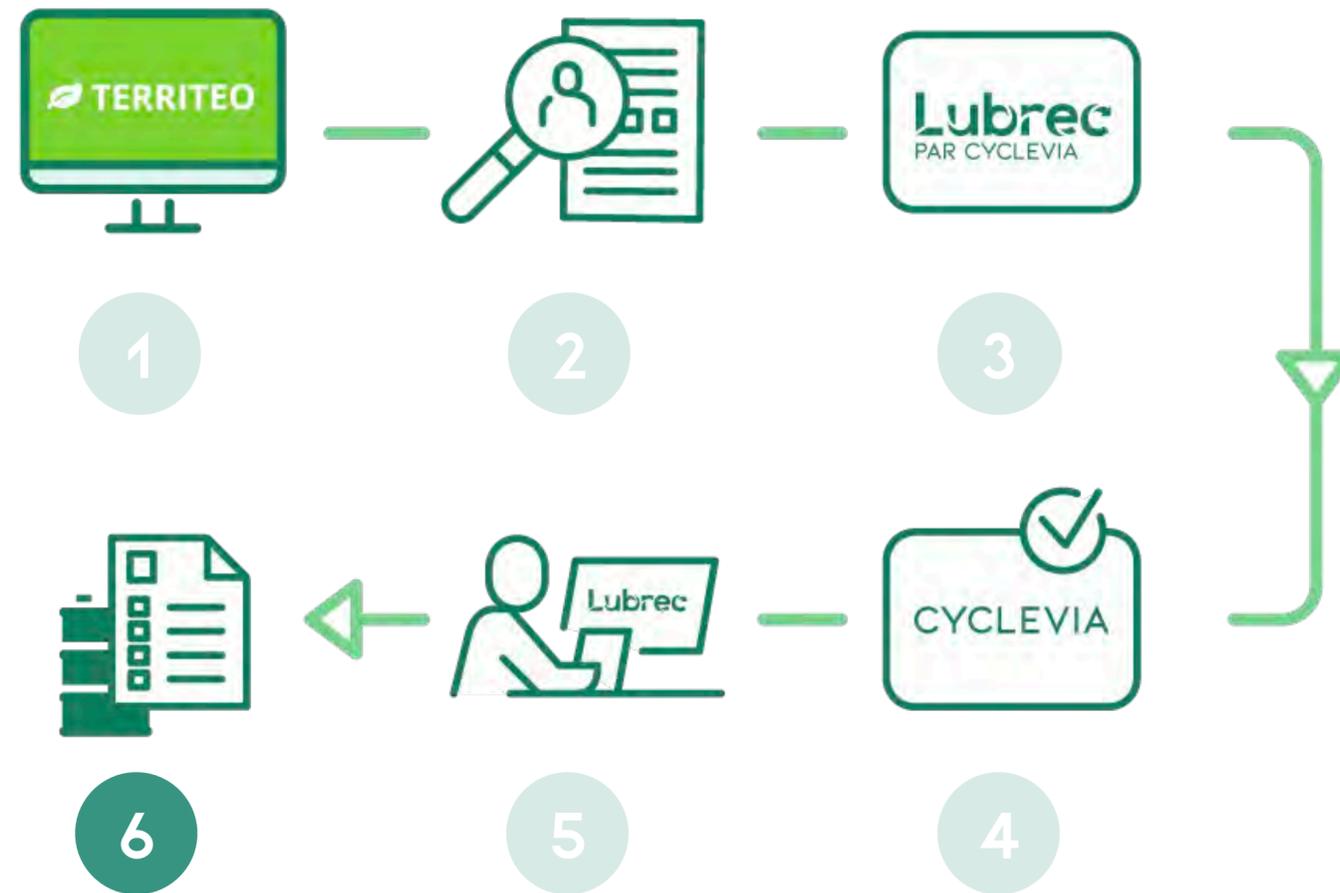
Après vérification, **nous validons votre dossier.**

Vous recevez un lien via la solution dématérialisée *DocuSign* et **nous signons conjointement la convention.** Vous êtes officiellement enregistré auprès de Cyclevia !



5

Vous recevez vos accès LUBREC ainsi qu'un mémo de formation à la plateforme. Vous personnalisez votre mot de passe et validez les CGU. Vous y retrouvez aussi votre contrat et ses annexes.



6

Vous procédez à votre déclaration.
Celle-ci s'effectue tous les ans sur la base de l'année n-1.

COMMENT METTRE
EN OEUVRE
LA COLLECTE ?



FAITES APPEL À UN COLLECTEUR-REGROUPEUR CONVENTIONNÉ

Pourquoi ?

- Pour vous assurer la **gratuité** du service
- Pour mettre vos déchets entre de bonnes mains : leurs **pratiques sont sûres**, nous les auditions régulièrement
- Pour mettre vos déchets sur le chemin de la **régénération** et de l'économie circulaire

Comment ?

- En consultant la liste sur notre site **cyclevia.com**



SOYEZ LES GARANTS DE LA QUALITÉ DES HUILES COLLECTÉES DANS VOS DÉCHÈTERIES

Pourquoi ?

- Pour éviter les **mélanges** et les **pollutions** qui en découleraient

Comment ?

- **En contrôlant l'accès** de vos PAV et la **qualité des huiles** qui y sont déposées
- En vous soumettant à l'obligation **d'échantillonnage**



GARANTISSEZ L'ACCESSIBILITÉ ET LA SÉCURITÉ DE VOS STOCKS

Pourquoi ?

- Pour permettre les **opérations de collecte**
- Pour assurer la **sécurité** du collecteur

Comment ?

- En conditionnant vos huiles dans des **fûts de 200L** ou cuves avec **bac de rétention**
- En permettant la collecte par **pompage**
- En rendant accessible vos contenants **sans escalade** et à **moins de 20m** de l'équipement de pompage
- En ne faisant pas attendre l'opérateur plus de **15 minutes** en amont de son accès aux huiles

UNE ÉQUIPE DÉDIÉE
À VOTRE ÉCOUTE



ELVEN BARDOU

Chargé des relations partenaires France Nord

07 48 11 65 75

elven.bardou@cyclevia.com



STÉPHANE FAVALLI

Chargé des relations partenaires France Sud

07 48 11 65 72

stephane.favalli@cyclevia.com

MERCI !

Pour plus d'informations :

cyclevia.com

Suivez notre actualité sur :

